



**GATINE
RACAN**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ARRETE D'ENQUETE PUBLIQUE

Arrêté n° 01.2023 du 15 mai 2023

Prescrivant l'Enquête Publique sur le projet de
Plan Local d'Urbanisme (PLU)

De la commune de Neuillé-Pont-Pierre–
Modification n°2

VU :

- Le code général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement,
- Le Code de l'Urbanisme,
- Le Plan d'urbanisme de la commune NEUILLE-PONT-PIERRE approuvé le 12 juillet 2010, et les évolutions qui s'en sont suivies,
- Vu également la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 mars 2022 engageant la procédure de modification avec enquête publique du PLU de la commune de Neuillé-Pont-Pierre,
- L'ordonnance n°E23000061/45 en date du 20 avril 2023 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans désignant Madame Edith SVELON en qualité de commissaire enquêteur,
- Les pièces du dossier soumis à enquête publique.

ARRETE

Article 1

Il sera procédé à une enquête publique sur la modification numéro 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de NEUILLE-PONT-PIERRE, du 31 mai 2023 au 30 juin 2023. L'enquête sera close le 30 juin 2023 à 12 heures.

Article 2

A l'issue de la présente enquête publique, le plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur pourra être approuvé par le conseil municipal et le conseil communautaire.

Article 3

Madame Edith SAVELON, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans.

Article 4

Le dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés au siège de l'intercommunalité et à la mairie de NEUILLE-PONT-PIERRE pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des établissements.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser :

- Par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@neuillepontpierre.fr
- Par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur soit à la communauté de communes 6 rue du Chêne Baudet – 37 360 Saint-Antoine-du-Rocher soit à la mairie 2 place du 11 novembre – 37360 Neuillé-Pont-Pierre

Article 5

Madame le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie :

- 31 mai 2023 de 14h00 à 17h00
- 19 juin 2023 de 14h00 à 17h00
- 30 juin 2023 de de 09h00 à 12h00

Article 6

Dès réception, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de l'intercommunalité et à la mairie concernée, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'administration.

Article 7

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Monsieur le Maire, Michel JOLIVET

Article 8

Le présent arrêté sera affiché en mairie et au siège de l'intercommunalité quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête. Un avis portant à la connaissance du public les indications figurant dans le présent arrêté, sera porté à la connaissance du public et publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers

Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Publié le 17/05/2023

ID : 037-200073237-20230515-A01_2023-AU

S²LO

jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le ou les départements concernés.

Article 9

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Mme. le Commissaire Enquêteur,
- M. le Président du Tribunal Administratif,
- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Chinon

Fait à SAINT ANTOINE DU ROCHER, le 15 mai 2023

Le Président,

Monsieur Antoine TRYSTRAM



Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Publié le 17/05/2023



ID : 037-200073237-20230515-A01_2023-AU

